**AVIS D’OUVERTURE DE FENETRE DE DEPOT**

**POUR UN ACCOMPAGNEMENT SUR LES MAQUETTES ORGANISATIONNELLES ET LA GESTION DU TEMPS DE TRAVAIL EN EHPAD**

**------------------------------------------**

**1.QUALITE ET ADRESSE DE L’AUTORITE EN CHARGE DE L’APPEL A CANDIDATURES**

Cette fenêtre de dépôt est portée par :

Monsieur JUMEL

Directeur général de l’Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire

17 Bd Gaston Doumergue

44262 NANTES Cedex 2

**2.OBJET DE LA FENETRE DE DEPOT**

L’objet de cette fenêtre de dépôt a pour objet la mise en place d’un accompagnement sur les maquettes organisationnelles et la gestion du temps de travail en EHPAD**.**

**Candidats éligibles :**

Des Ehpad volontaires pour optimiser leur organisation visant les équipes soignantes et plus particulièrement les AS/ASH.

Seront exclus les Ehpad déjà bénéficiaires de l’accompagnement en 2024 et du dispositif Perfehpad.

Le nombre d’établissements visé est au maximum de 20.

**3.MODALITES**:

**Méthode d’accompagnement :**

Le projet concerne les équipes AS (jour et nuit) et ASH (soins, cuisine, entretien) et le cas échéant IDE.

Selon le prestataire retenu, il s’agira d’un appui collectif le cas échéant pour la partie théorique, et d’un appui individualisé systématique. Accompagnement entre 4 et 6 jours, sur site et en distanciel.

L’accompagnement s’adresse aux directeurs, avec une participation de l’encadrement ou personnel en charge des plannings (cadre, IDEC…).

L’accompagnement se déclinera par :

* Un cadrage de cet appui, la revue des documents mis à disposition -transmis lors du dépôt de candidature et à compléter le cas échéant
* Une analyse réglementaire, des effectifs et de l’organisation
* Des travaux dirigés contextualisés/atelier organisationnel
* La mise à jour des maquettes et plan d’actions/scénarii
* Vérification des scénarii et ajustements, suivi de tableau ETP
* La proposition de cycles de travail à l’issue de l’accompagnement

Des supports de formation et outils seront mis à disposition.

**Modalités financières :**

Pour des raisons budgétaires et de méthodologie, l’ARS choisit le ou les prestataires pour mettre en place cet accompagnement. La prise en charge sera partagée entre l’ARS et les EHPAD. La contribution par EHPAD sera au maximum de 1500 euros TTC.

**4.COMPOSITION ATTENDUE DU DOSSIER DE CANDIDATURE**

Le dossier doit être constitué d’une note décrivant le contexte et motivation de la candidature et comporter les éléments suivants :

* Eléments budgétaires : CAF, EPRD RH, ERRD RH
* Données d’activité : TO, GMP, Pathos, dépendance
* Accords sociaux temps de travail applicables : convention collective, accord local…
* Données RH : obligation annuelle de travail en vigueur dans la structure, taux d’absentéisme, taux de remplacement des absences
* Attestation sur l’honneur précisant si un accompagnement depuis 2 ans sur les maquettes organisationnelles et gestion du temps de travail des personnels a eu lieu
* Annexe à compléter.

**5.MODALITES DE DEPOT D’INSTRUCTION**

L’ouverture de la fenêtre de dépôt fait l’objet d’une publication sur le site internet del’Agence régionale de Santé ([www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr](http://www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr)) dans la rubrique appel à candidatures.

Envoi par voie électronique AVANT LE 31/08/2025 à l’adresse suivante

Candidature à envoyer à : [ARS-PDL-DOS-RHS@ars.sante.fr](mailto:ARS-PDL-DOS-RHS@ars.sante.fr)

**Calendrier :**

Date de publication de la fenêtre de dépôt : 25 juin 2025

Fenêtre de dépôt des projets : du 25 juin au 31/08/25

Sélection, validation et notification des candidatures : mi-septembre

Mise en œuvre : à partir d’octobre 2025

L’Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire accusera réception par mail des candidatures déposées. Tout dossier réceptionné incomplet ou hors délai ne sera pas instruit.